



MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, Rue Pasteur - 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE

Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS

☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 Novembre 1948
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 05 MAI 2008

-oOo-oOo-oOo-

L'an deux mille huit, le cinq mai, à 19 heures 00 minutes, le *Conseil Municipal* de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) légalement convoqué en date du 28 avril 2008, s'est réuni en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de **Monsieur Christian MASSAUX, Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE.**

Etaient présents : Mr. MASSAUX, Maire – Mr LAHAYE – Mme PAPI –
Mr MONDOLONI – Mme LAULAGNET – Mr GOSSELIN –
Mme LENAIN – Mr VAN GEERSDAELE – Mme AYACHE –
Mme COCU – Mr BUFFET – Mr MONNOYEUR –
Mme MENEGON – Mr BOULANGER – Mme PARENT –
Mr SAROUILLE – Mme THERESINE – Mr KELLNER –
Mme ZAREMBA – Mme BRILLON – Mr FLAMENT- Mr PINEAU –
Mme CARELLA — Mme MORIAU

Etaient excusés : Mme CAUCHY (pouvoir à Mr PINEAU)
Mr LORTHIOIS (pouvoir à Mme CARELLA)

Etait absent : Mr MARCEL

-oOo-oOo-oOo-

Le Secrétaire de Séance désigné est Madame Marie-Noëlle BRILLON.

Monsieur le Maire fait approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2008. En l'absence de toute remarque, le procès verbal est adopté à l'unanimité .

-oOo-oOo-oOo-

1 – AFFAIRES FINANCIÈRES

En introduction, Monsieur LAHAYE, Adjoint aux Finances, précise au Conseil Municipal que :

- Le compte de gestion est réalisé et transmis par le percepteur
- Le compte administratif est réalisé par le Maire

Les 2 comptes doivent présenter des chiffres rigoureusement identiques .

1A COMPTE DE GESTION 2007 : REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2007 que le compte administratif 2007.

Il invite le Conseil Municipal à donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1B COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2007 de la régie de transport conforme aux écritures du compte de gestion a été présenté à la commission des finances qui l'a validé

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

En section de fonctionnement :

- | | |
|---|-------------------|
| • Un excédent d'exploitation de l'exercice de | 14 520,16 € |
| • Un déficit antérieur d'exploitation de | 7 637,10 € |
| • Un excédent global d'exploitation de | 6 883,06 € |

En section d'investissement :

- | | |
|---|--------------------|
| • Un déficit d'investissement de l'exercice de | 30 488,28 € |
| • Un excédent antérieur de l'exercice de | 63 679,61 € |
| • Un excédent global d'investissement de | 33 191,33 € |

Soit un résultat cumulé excédentaire de **40 074,39 €**

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1C COMPTE DE GESTION 2007 : EAU POTABLE – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2007 que le compte administratif 2007.

Il invite le Conseil Municipal à donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1D COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : EAU POTABLE – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2007 du Service de distribution de l'Eau Potable conforme aux écritures du compte de gestion a été présenté à la commission des finances qui l'a validé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| - Un déficit d'exploitation de l'exercice de | 254 517,12 € |
| - Un excédent antérieur d'exploitation de | 279 639,15 € |
| - Un excédent global d'exploitation de | 25 122,03 € |
| - Un excédent d'investissement de l'exercice de | 23 030,12 € |
| - Un excédent antérieur d'investissement de | 226 730,96 € |
| - Un excédent global d'investissement de | 249 761,08 € |

Soit un résultat cumulé excédentaire de **274 883,11 €**

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1E COMPTE DE GESTION 2007 : ASSAINISSEMENT-EAUX USEES – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2007 que le compte administratif 2007.

Il invite le Conseil Municipal à donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1F COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : ASSAINISSEMENT-EAUX USEES – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2007 du Service Assainissement conforme aux écritures du compte de gestion a été présenté à la commission des finances qui l'a validé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

•	Un excédent d'exploitation de l'exercice de	73 942,57 €
•	Un excédent antérieur d'exploitation de	304 423,12 €
•	Un excédent global d'exploitation de	378 365,69 €
•	Un excédent d'investissement de l'exercice de	45 938,09 €
•	Un déficit antérieur d'investissement de	126 410,67 €
•	Un déficit global d'investissement de	80 472,58 €
•	Soit un résultat cumulé excédentaire de	297 893,11 €

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1G M14 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

En section « investissement », le report des années précédentes affichait au 31/12/2007 un solde d'exécution négatif de 544 121,51 €, dont 321 735,36 € imputable au seul exercice 2007. Etaient prises en compte, en pré-mandatement, 2 factures d'un montant total de 2411,15€ émanant de 2 entreprises ayant obtenu les lots « chauffage-ventilation » et « faux plafonds » sur le programme de la Maison de l'Enfance. Or, les réserves n'ayant pu être levées sur ces 2 lots, les factures n'ont pu être soldées et ne peuvent être imputées à l'exercice 2007. Le solde d'exécution 2007 doit par conséquent être déduit de la somme correspondante, soit 2 411,15 €.

Le solde d'exécution négatif s'élève désormais au chapitre 001 à 541 710,36 € (544 121,51 € - 2 411,15 €).

Pour assurer l'équilibre de la section, il est proposé de reporter la somme de 2 411,15 € au chapitre 020 – dépenses imprévues – portant ainsi la somme de « dépenses imprévues » à 152 411,15 € (150 000€ +2 411,15€).

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1H COMPTE DE GESTION 2007 : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2007 que le compte administratif 2007.

Il invite le Conseil Municipal à donner quitus au receveur Municipal pour sa gestion et lui adresser ses remerciements.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1I COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2007 de la M 14 communale conforme aux écritures du compte de gestion a été présenté à la commission des finances qui l'a validé

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

- | | |
|--|----------------------|
| • Un excédent de fonctionnement de l'exercice de | 175 886,56 € |
| • Un excédent antérieur de fonctionnement de | 1 637 158,08 € |
| • Une part affectée à l'investissement en 2007 | - 600 000,00 € |
| • Un excédent global de fonctionnement de | 1 213 044,64€ |
| • Un déficit d'investissement de l'exercice de | 319 324,51 € |
| • Un déficit antérieur d'investissement de | 222 385,85 € |
| • Un déficit global d'investissement de | 541 710,36€ |
| • Soit un résultat cumulé excédentaire de | 671 334,28€ |

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1J COMPTE DE GESTION 2007 : LOTISSEMENT « SAINT HONORE » – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Monsieur Robert LAHAYE expose que le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal présente les mêmes résultats de l'exercice 2007 que le compte administratif 2007.

Il invite le Conseil Municipal à donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion et lui adresser ses remerciements

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1K COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET DE LOTISSEMENT « SAINT HONORE » – APPROBATION

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-Adjoint, Délégué aux Finances, présente le point suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2007 du budget de lotissement « Saint Honoré » conforme aux écritures du compte de gestion a été présenté à la commission des finances qui l'a validé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats qui se présentent comme suit :

•	Un excédent d'exploitation de l'exercice de	71 641,28 €
•	Un excédent antérieur d'exploitation de	202 166,32 €
•	Un excédent global d'exploitation de	273 807,60 €
•	Un déficit d'investissement de l'exercice de	0,00 €
•	Un déficit antérieur d'investissement de	65 398,52 €
•	Un déficit global d'investissement de	65 398,52 €

Soit un résultat cumulé excédentaire de 208 409,08 €

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1L AFFECTATION DES RESULTATS

Confirmation des décisions d'affectation prises le 26 février 2008 lors du vote des budgets et de la DBM n°2 de la M14 .

Régie de transport

Inscription de l'excédent du résultat cumulé avec les résultats antérieurs de 40 074,39 € au BP 2008:

6 883,06 € en recettes d'exploitation (au chapitre 002)
33 191,33 € en recettes d'investissement (au chapitre 001)

Service de l'eau potable

Inscription de l'excédent du résultat cumulé avec les résultats antérieurs de **274 883,11 €** :

25 122,03 € en recettes d'exploitation (au chapitre 002)
249 761,08 € en recettes d'investissement (au chapitre 001)

Assainissement

Inscription du déficit du résultat cumulé avec les résultats antérieurs de **297 893,11 €** :

378 365,69 € en recettes d'exploitation (au chapitre 002)
80 472,58 € en dépenses d'investissement (au chapitre 001)

M 14

Inscription de l'excédent du résultat cumulé avec les résultats antérieurs de **671 334,28 €** :

1 213 044,64 € d'excédent global de fonctionnement réparti en :

- **813 044,64 € d'excédent en recettes de fonctionnement (au chapitre 002)**
- **400 000,00 € d'excédents de fonctionnement capitalisés reportés en section d'investissement (art. 1068)**

541 710,36 € de déficit en dépenses d'investissement (au chapitre 001)

Budget de lotissement « Saint Honoré »

Inscription de l'excédent du résultat 2007 de **208 409,08 €** :

- **273 807,60 € d'excédent en recettes d'exploitation (au chapitre 002)**
- **65 398,52 € de déficit en dépenses d'investissement (au chapitre 001)**

Les opérations étant terminées, Il est proposé de clôturer le budget de lotissement « Saint Honoré » et d'affecter l'excédent de 208 409,08 € au budget communal, en recettes de fonctionnement, chapitre 75, article 7551 .

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

1M PRESENTATION DES MARCHES CONCLUS EN 2007 DE PLUS DE 4.000 € HT

D'après l'article 133 du code des marchés publics, au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux Services, aux Fournitures et aux Travaux. Pour chacun de ces prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur prix selon les tranches suivantes :

- 4.000 HT à 19.999,99 HT
- 20.000 HT à 49.999,99 HT
- 50.000 HT à 89.999,99 HT
- 90.000 HT à 134.999,99 HT
- 135.000 HT à 209.999,99 HT

MARCHÉS DE SERVICES

Date marché ou engagement	Fournisseur	CP Fourn.	Objet	Emis HT	Emis TTC
<i>MARCHES DE 4000€ HT A 19 999€ HT</i>					
12/07/2007	SMACL	79031	ASSURANCE EXERCICE 2007 DOMMAGES AUX BIENS/ RESPONSABILITES/ VEHICULES A MOTEUR...	18 751,16 €	22 426,39 €
16/11/2007	ALTEAD ILE DE FRANCE	60611	CENTRE EQUESTRE - Transfert des bungalows	4 480,00 €	5 358,08 €
22/02/2007	IMPRIMERIE GRILLE	60500	COMMUNICATION " Bulletin municipal 2007"	8 370,00 €	10 010,52 €
12/04/2007	UCPA	75014	CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE METIERS DU SPORT	7 497,49 €	8 967,00 €
05/06/2007	SOGREAH	38000	ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	17 289,25 €	20 677,94 €
20/03/2007	ELAGRI SARL	60700	ESPACES VERTS TRAVAUX DE FAUCHAGE MECANIQUE	15 961,00 €	19 089,36 €
13/03/2007	FRENE GEORGES TRAITEUR	60550	FÊTES-MANIFESTATIONS:REPAS DU 3EME AGE DU DIMANCHE 4 MARS 2007 - 300 couverts	5 769,23 €	6 900,00 €

MARCHES DE 20.000 €HT à 49.999 €HT

01/01/2007	RISO France	69000	CONTRAT LOYER DUPLICOPIEUR RISO 1 HC 5500 + 1 RZ200 (contrat sur 24 trimestres)- par an :	20 068,00 €	24001,33 €
------------	-------------	-------	---	-------------	------------

MARCHES DE 50.000 €HT à 89.999 €HT

01/01/2007	EURO CRISTAL	60290	CONTRAT PRESTATIONS MENAGE et ETATS DES LIEUX	55 831,51 €	66 774,48 €
01/01/2007	SAGERE	60510	CONTRAT RESTAURANT SCOLAIRE - REPAS MATERNELLE,PRIMAIRE,ADULTES	81 591,02 €	86 078,53 €

MARCHES DE 135.000 €HT à 209.999 €HT

19/11/2007	Th. KERVLIET architecte	75011	RESTAURATION MANOIR S.DE BROUSSE - MAITRISE D'ŒUVRE (avec bureaux d'étude)	145 867,38 €	174 457,39 €
------------	----------------------------	-------	---	---------------------	---------------------

MARCHÉS DE FOURNITURES

Date marché ou engagement	Fournisseur	CP Fourn.	Objet	Emis HT	Emis TTC
MARCHES DE 4000€ HT A 19 999€ HT					
14/12/2007	JARDINS LOISIRS	60290	ATELIERS - Matériel pour extérieur SALEUSE PORTEE	5 132,11 €	6 138,00 €
13/08/2007	LOXAM	60740	CENTRE EQUESTRE - Fourniture d'un bungalow	5 115,00 €	6 117,54 €
20/03/2007	LOXAM	60740	CENTRE EQUESTRE - installation bungalow sanitaire	14 675,00 €	17 551,30 €
17/07/2007	LOXAM	60740	CENTRE EQUESTRE - Installation d'un bungalow	5 740,00 €	6 865,04 €
18/09/2007	SAMIN	92403	CENTRE EQUESTRE - sable pour carrière	11 846,69 €	14 168,64 €
16/10/2007	LOXAM	60740	CENTRE EQUESTRE - Séparateurs de voie référence "l'empilable"	7 050,00 €	8 431,80 €
22/02/2007	CERADEL SOCOR	93531	ECOLE MATERNELLE FONTAINE - Petit mobilier et fournitures scolaires	4 030,80 €	4 820,84 €
09/11/2007	EQUIP CITE	78360	EQUIPEMENT ADMINISTRATIF, CULTUREL ET SPORTIF- Chariots de transport de matériel	4 572,00 €	5 468,11 €
21/06/2007	JARDINS LOISIRS	60290	ESPACES VERTS - Matériel d'arrosage Cuve et enrouleur	4 209,45 €	5 034,49 €
25/06/2007	HRMO MICHEL	60550	FLEURISSEMENT DE LA VILLE	10 622,44 €	12 704,44 €
17/09/2007	PCG INFORMATI QUE	60100	MAIRIE - ACHAT MATERIELS INFORMATIQUES	4 220,74 €	5 048,00 €
15/01/2007	T2M	60200	RESTAURANT SCOLAIRE - Fourniture d'un four thermique	7 884,75 €	9 430,16 €
27/07/2007	T2M	60200	RESTAURANT SCOLAIRE - Fourniture d'un 2ème four thermique	7 884,75 €	9 430,16 €
22/01/2007	AREA MOBILIER URBAIN	31240	VOIRIE - MOBILIER SIGNALETIQUE AGORA	7 941,00 €	9 497,44 €

MARCHÉS DE TRAVAUX

Date marché ou engagement	Fournisseur	CP Fourn.	Objet	Emis HT	Emis TTC
<i>MARCHES DE 4000€ HT A 19 999€ HT</i>					
08/02/2007	BERGERAT MONNOYEUR	59139	ATELIERS - Remise en état matériel Caterpillar	8 366,90 €	10 006,81 €
14/12/2007	POLITOWSKI JOSSELYN	60550	BATIMENTS COMMUNAUX - Diverses interventions chauffage/plomberie	7 795,13 €	9 322,98 €
26/07/2007	JDS RENOVATION	60100	BIBLIOTHEQUE - Fourniture et pose menuiseries en PVC blanc	10 993,00 €	13 147,63 €
23/08/2007	LOPES HENRIQUE	60550	BIBLIOTHEQUE - Peintures intérieures	7 017,50 €	8 392,93 €
14/12/2007	DMVA	60870	CADRE DE VIE - Glissière de sécurité RUE EMILE ZOLA	4 644,00 €	5 554,22 €
04/06/2007	MULTIMAT	76850	CENTRE EQUESTRE - 6 auvents 1.50m sur bâtiment abri poneys/10 pannes de bois + 60 toles	4 684,40 €	5 602,54 €
07/12/2007	PEYTROUX	60550	CENTRE EQUESTRE - Bâtiments pour sellerie	6 800,00 €	8 132,80 €
16/10/2007	GIVRE	60500	CENTRE EQUESTRE - Eclairage dans bâtiment de stockage	6 087,65 €	7 280,83 €
27/09/2007	OFE SARL	60660	CENTRE EQUESTRE - Elévation de 2 lieux de stockage et blocs entrée	12 378,00 €	14 804,08 €
09/11/2007	GIVRE	60500	CENTRE EQUESTRE - Equipement électrique du local stockage	6 946,91 €	8 308,50 €
05/10/2007	GIVRE	60500	CENTRE EQUESTRE - Equipement électrique du nouveau bâtiment écurie	5 677,12 €	6 789,84 €
21/05/2007	JLB HORSE	60310	CENTRE EQUESTRE - Fourniture d'un lisse pour carrière	6 665,00 €	7 971,34 €
12/01/2007	MULTIMAT	76850	CENTRE EQUESTRE - Pose d'un apprentis	5 762,00 €	6 891,35 €
06/05/2007	BERMA SARL	60180	CENTRE EQUESTRE - Réalisation de 12 massifs en béton armé	6 804,00 €	8 137,58 €
27/11/2007	INTERNATIONAL SERVICES	60700	CENTRE EQUESTRE - Réalisation d'une tribune pour jury	5 410,92 €	6 471,46 €
15/02/2007	GIVRE	60500	CENTRE EQUESTRE - Travaux supplémentaires électriques	11 020,06 €	13 179,99 €
23/03/2007	BERMA SARL	60180	CIMETIERE - Rénovation mur suite à un choc	4 720,00 €	5 645,12 €
22/06/2007	COULON MARBRERIE	60700	CIMETIERE - Travaux d'inhumation/exhumation - marbrerie	14 882,61 €	17 799,60 €
09/11/2007	ELECTRICITE DU THELLE	60250	ECLAIRAGE PUBLIC - Chemin de ronde	11 110,00 €	13 287,56 €
07/09/2007	SITELEC - SARL	77230	ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DU FONDS DU CHARRON - Extension éclairage public	4 607,20 €	5 510,21 €
02/08/2007	ELECTRICITE DU THELLE	60250	ECLAIRAGE PUBLIC - RUES DE L ANGELENE/FONDS DU CHARRON/LEO LAGRANGE/MUGUET	17 620,00 €	21 073,52 €
27/09/2007	SITELEC - SARL	77230	ECLAIRAGE PUBLIC - Travaux Rue clos la ferté et des Hauts de France	17 290,00 €	20 678,84 €
30/08/2007	RDB SERVICES	60550	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY - Travaux de plomberie	4 020,48 €	4 808,49 €
27/07/2007	GUILLOU ET CIE	60940	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE - Réfection de la cour	8 987,50 €	10 749,05 €
04/09/2007	CARBONNELLE ET FILS	60260	ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE - Travaux de peinture	10 067,00 €	12 040,13 €

04/09/2007	CARBONNEL LE ET FILS	60260	ECOLE PRIMAIRE CALMETTE - Travaux de peinture sanitaire	6 620,00 €	7 917,52 €
22/02/2007	FAKES PASCAL	60500	ESPACES VERTS - Abattage d'arbres	7 775,92 €	9 300,00 €
22/06/2007	LOPES HENRIQUE	60550	GYMNASE - Peintures extérieures	15 589,40 €	18 644,92 €
02/08/2007	JDS RENOVATION	60100	LOGEMENT ECOLE FERRY - Fourniture et pose faux plafond	5 342,00 €	6 389,03 €
06/05/2007	JARDINS LOISIRS	60290	MATERIEL ESPACES VERTS - EFFEDI 68 BGM 60 - Changement moteur et vidange	4 358,38 €	5 212,61 €
09/11/2007	ELECTRICITE DU THELLE	60250	PARC DE VERNEUIL - Travaux d'éclairage	11 945,00 €	14 286,22 €
26/10/2007	DACHE BERNARD	60100	SALLE DES FETES - Installation Ecran Electrique 6M x 4.50M	4 390,00 €	5 250,44 €
11/12/2007	VAN ELSUWE ALAIN	60290	SALLE DES FÊTES - Fourniture et pose de volets roulants Dickson	6 525,86 €	7 804,91 €
02/08/2007	CLOTURES ENVIRONNE MENT	60000	STADE GERARD LEVEL - Fourniture et pose d'une Clôture	14 850,00 €	17 760,60 €
17/09/2007	GUILLOU ET CIE	60940	STADE GERARD LEVEL - Réfection parking	16 451,80 €	19 676,35 €
11/06/2007	SPORT FRANCE	60820	STADE GERARD LEVEL - Pose de pare-ballons au terrain annexe	4 325,00 €	5 172,70 €
10/12/2007	FUDALI YVES SARL	60305	TRAVAUX DE CURAGE DES FOSSES avec rejet dans l' oise au fossé du Seigneur	12 750,00 €	15 249,00 €
27/07/2007	GUILLOU ET CIE	60940	VOIRIE - Création d'un parking 20M X 6.30M Rue Jean de la Fontaine	6 636,00 €	7 936,66 €
14/12/2007	DMVA	60870	VOIRIE - RUE DE LA VALLEE Ste GENEVIEVE - Terrassement zone de retournement	9 808,00 €	11 730,37 €
14/12/2007	DMVA	60870	VOIRIE - RUE DES SABLONS /AVENUE GENERAL de GAULLE- découpe d'enrobés	4 612,00 €	5 515,95 €
25/10/2007	GUILLOU ET CIE	60940	VOIRIE - Rue Jacques Prévert	4 830,00 €	5 776,68 €
14/12/2007	DMVA	60870	VOIRIE - Rue Pierre Curie MONTLAVILLE – découpe d'enrobés	4 056,00 €	4 850,98 €
04/10/2007	COLAS NORD PICARDIE	60300	VOIRIE - Travaux d'entretien Intervention ponctuelle au Colatemp	11 918,64 €	14 254,69 €
02/07/2007	GUILLOU ET CIE	60940	VOIRIE RUE JEAN JAURES - Remplacement de grilles existantes	5 970,00 €	7 140,12 €

MARCHES DE 20.000 €HT à 49.999 €HT

12/01/2007	MULTIMAT	76850	CENTRE EQUESTRE - Construction hangar	37 869,00 €	45 291,32 €
12/07/2007	DMVA	60870	CENTRE EQUESTRE - Extension de bâtiment	21 277,00 €	25 447,29 €
12/01/2007	JLB HORSE	60310	CENTRE EQUESTRE - Réalisation de boxes bâtiment 1	41 891,00 €	50 101,64 €
27/09/2007	JLB HORSE	60310	CENTRE EQUESTRE - Réalisation de boxes bâtiment 2	44 231,00 €	52 900,28 €
04/06/2007	MULTIMAT	76850	CENTRE EQUESTRE -Pose bâtiment boxes chevaux 18M + 2 auvents de 2M+Intérieur couverture fibro	35 623,41 €	42 605,60 €

09/11/2007	LOISELEUR PAYSAGE SA	60872	CHEMINEMENT SALLE DES FÊTES - Création escalier belvédère	38 363,00 €	45 882,15 €
09/11/2007	DMVA	60870	PLATEAU MULTISPORTS - Aménagement plate-forme	25 848,00 €	30 914,21 €
04/10/2007	COLAS NORD PICARDIE	60300	VOIRIE - Réalisation de gravillonnage bi- couches sur la Commune	39 238,92 €	46 929,75 €

MARCHES DE 50.000 €HT à 89.999 €HT

29/03/2007	BERMA SARL	60180	CENTRE EQUESTRE - Réalisation de divers travaux : Dalle bâtiment principal, dalle en limite bâtiment	55 585,00 €	66 479,66 €
19/10/2007	GUILLOU ET CIE	60940	VOIRIE RUES DE L'ANGELENE ET DU FOND DU CHARRON -Aménagement de trottoirs	62 151,00 €	74 332,60 €

Monsieur MASSAUX, présentant les tableaux, rappelle que la commune pouvait les publier dans la presse locale mais que, compte tenu de la taille du document et des coûts d'insertion, a préféré les présenter en conseil municipal .

Madame MORIAU souhaite connaître les seuils d'application de la procédure d'appel d'offres formalisée .

Il lui est répondu que :

- *Concernant les fournitures et services, le seuil est fixé à 206 000 €HT*
- *Concernant les travaux, le seuil est fixé à 5 150 000 €HT*

Tous les marchés conclus à Verneuil en 2007 l'ont été dans le cadre d'une procédure adaptée, avec au-dessus de 90.000 €HT, obligation de parution dans le bulletin des annonces légales .

Monsieur LAHAYE précise qu'en dessous du seuil de 90.000 €HT, toutes les entreprises sont systématiquement mises en concurrence .

2 – AFFAIRES COMMUNALES

2A PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La désignation des Membres de cette commission se fait par le directeur général des services fiscaux sur une liste de contribuables proposés par le conseil municipal .

Dans les communes de plus de 2.000 Habitants, la commission se compose :

- du Maire, Président de ladite commission
- de 8 commissaires titulaires et d'autant de suppléants .

Les commissaires sont des personnes de nationalité française de plus de 25 ans, jouissant de leurs droits civils, inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune . Un des commissaires désignés doit résider hors de la commune .

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées .

La commission joue un rôle essentiel en matière de contributions directes . Elle se prononce sur la valeur locative foncière des propriétés bâties et non bâties. Elle est tenue informée des évaluations nouvelles résultant de la mise à jour périodique des valeurs locatives . Elle émet également un avis sur les réclamations contentieuses en matière de contributions directes locales, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Monsieur le Maire proposera à Monsieur le directeur général des services fiscaux la liste des 32 contribuables suivants :

LISTE PRESENTÉE : Monsieur Christian MASSAUX – MAIRE, - De DROIT

Monsieur MASSAUX Christian, **Maire**

1. Monsieur LAHAYE Robert, 1^{er} Adjoint au Maire
2. Monsieur ARNAL Gérard, Titulaire Sortant
3. Monsieur CLAUX Alain
4. Monsieur DURU René
5. Monsieur HRMO Jean-Claude, Président Sortant, Conseiller Général de l'Oise
6. Monsieur GOSSET Patrice
7. Monsieur LEFEVRE Yoan
8. Madame BEHR Marie-Pierre
9. Monsieur BOULANGER Daniel, Conseiller Municipal
10. Monsieur SARRAZIN Yvan
11. Monsieur VERLHAC, Suppléant Sortant
12. Monsieur GARDEDIEU Paul
13. Monsieur GAIME Philippe, Suppléant Sortant
14. Monsieur PINSON François
15. Madame PINEAU Christine, Suppléant Sortant
16. Monsieur LEGLEYE Philippe, Suppléant Sortant
17. Monsieur MONNOYEUR Guy, Conseiller Municipal
18. Madame DUSSANTER Monique
19. Madame CHARNEAU Patricia, Titulaire Sortant
20. Monsieur GOSELIN Gilbert, 5^{ème} Adjoint au Maire
21. Madame DEPOUILLY Brigitte, Titulaire Sortant
22. Monsieur SOETENS Alain
23. Monsieur COCU Jean-Paul
24. Monsieur SILLON Emmanuel
25. Monsieur DESPREAUX Jacques
26. Monsieur CAVICCHI Frédéric
27. Monsieur BONNAVENTURE Jean-Claude
28. Madame ROBQUIN Régine
29. Monsieur KOTOWICZ Joseph
30. Madame THEIS Sylvie
31. Monsieur PERRIN Bruno
32. Madame LUKITCH Noëlla

Monsieur MASSAUX rappelle les critères de choix des contribuables imposés par le Directeur Général des Services Fiscaux .

Monsieur FLAMENT estime choquant que soit soumise une liste de contribuables ayant des intérêts dans la commune .

Monsieur MASSAUX, revenant sur ce qui a été dit précédemment, explique que c'est pourtant bien la règle définie par les services de l'Etat pour la composition de cette liste .

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

2B DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Le Comité Technique Paritaire (CTP) est, par définition, compétent pour tout ce qui a trait à l'organisation des services et aux conditions de travail .

La consultation du CTP est le préalable minimum avant toute décision de l'organe délibérant en matière d'aménagement du temps de travail .

Il est obligatoire dans toutes les collectivités comprenant au-moins 50 salariés .

L'autorité territoriale (le Maire) préside le CTP .

Avec le Maire, il y a lieu de désigner 2 Membres représentant le collège des élus au Comité Technique Paritaire de la commune .

Monsieur Le Maire propose de désigner les membres suivants :

- **Monsieur Robert LAHAYE**
- **Madame Claudine LAULAGNET**

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur LAHAYE et Madame LAULAGNET représenteront, avec Monsieur le Maire, le collège des élus au sein du CTP .

Madame Anne-Sophie MORIAU demande s'il n'y a pas lieu de désigner également une commission « hygiène et sécurité » .

Il lui est répondu que cette commission est de la compétence du Centre de Gestion . (Il est obligatoirement créé dans toute collectivité ou établissement qui a un effectif d'au moins 200 agents soumis à des risques professionnels spécifiques par leur fréquence et leur gravité – NDLR)

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

2C AUTORISATION A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS DE MISE EN VENTE PUBLIQUE DE BOIS

Dans le cadre de la mise en vente de bois le 24 avril 2008 à COMPIEGNE, l'O.N.F demande une autorisation de procéder au martelage et à la vente de parcelles de bois communaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer de la manière suivante :

Le conseil municipal décide d'autoriser l'O.N.F à procéder :

- 1) au martelage** des parcelles n° 1p et 2p en forêt de VERNEUIL-EN-HALATTE

- 2) à la mise en vente publique** des coupes de bois des parcelles n° 1p et 2p *selon le mode suivant :*

à savoir vente sur pied et délivrance à la commune de la totalité de cette coupe.

- 3) à désigner Monsieur le Maire** pour fixer en concertation avec l'O.N.F les prix de retrait ou laisser le soin à l'O.N.F de fixer ces prix.

- 4) A désigner, en cas d'invendus, Monsieur le Maire** pour décider en concertation avec l'O.N.F de la remise en vente à l'amiable de l'article en question.

Monsieur MASSAUX précise que cette vente de bois a bien eu lieu à Compiègne à l'UTC et qu'elle a rapporté à la commune la somme de 4.500 € .

A la question de Monsieur PINEAU si les parcelles déboisées sont replantées, il lui est répondu qu'elles ne le sont pas systématiquement

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

3 – AFFAIRES SCOLAIRES

3A CLASSES DECOUVERTE : SUBVENTIONS 2008 POUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Madame Christine PAPI, Adjoint au Maire, chargée des Affaires Scolaires, informe l'assemblée qu'à l'occasion des séjours en classes de découverte, sont prévues des excursions dont le coût est pris en charge par les familles et les coopératives scolaires.

Elle propose qu'une participation soit allouée aux classes partant en classe de découverte.

Les classes de Mesdames BRIOT & CHARUEL de l'école élémentaire Jules Ferry participent à un séjour « classe de découverte - PONEY » du 23 au 28 Juin 2008, soit 6 jours.

Les classes de Mesdames FRAYON & NEVEU de l'école élémentaire Calmette participent à un séjour « classe de découverte - CIRQUE » du 26 mai au 02 Juin 2008, soit 8 jours.

Soit : 2 X 6 jours pour l'Ecole élémentaire Ferry, soit 12 JOURS

Soit : 2 x 8 jours pour l'Ecole élémentaire Calmette, soit 16 JOURS

La Participation financière a été fixée à 8.50 Euros par jour

Le Conseil Municipal, doit :

- **Approuver la participation financière s'élevant à 102 Euros** pour le séjour de Mesdames BRIOT & CHARUEL.

- **Approuver la participation financière s'élevant à 136 Euros** pour le séjour de Mesdames FRAYON & NEVEU.

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

3B CLASSES-DECOUVERTE : PARTICIPATIONS 2008 AUX INSTITUTRICES MERES DE FAMILLE

Madame Christine PAPI, Adjoint au Maire, déléguée aux Affaires Scolaires, rappelle que des institutrices des écoles Primaires accompagneront des classes de découverte en 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer aux institutrices ayant des enfants de moins de 12 ans, **une participation financière de 76,22 Euros à titre de dédommagement** des frais de garde pendant leur absence.

Est concernée :

- **Madame CHARUEL Anita, Institutrice à l'Ecole Elémentaire Jules Ferry**

Le Conseil Municipal doit par conséquent :

- **approuver cette participation** forfaitaire par institutrice de 76.22 Euros pour frais de garde, dépense globalisée qui a été inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2008

Madame MENEGON s'étonne que la commune participe à ces frais de garde .

Madame PAPI justifie la position de la commune par le fait que les candidats au départ en classes-découvertes ne sont pas nombreux et que la commune peut ainsi créer par son aide une incitation au départ .

Monsieur BOULANGER précise que certaines communes allouent cette aide à tous les enseignants ayant des enfants en bas âge, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin .

Si le cas se présentait, la commune serait amenée à en délibérer

Approuvé à l'unanimité

3C RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT POUR LES REPAS « ADULTE »

La commune de Verneuil-en-Halatte a reçu en date du 1^{er} mars 2008 un projet d'avenant à la convention de fourniture de repas pour les adultes livrés de la part du prestataire, la SAGERE .

Comme pour les repas enfants (délibération du 28/02/2008), la SAGERE motive la rédaction de cet avenant par une hausse de ses tarifs par l'inflation exceptionnelle sur les produits alimentaires constatée depuis le dernier trimestre 2007.

La hausse pratiquée à compter du 1^{er} mars 2008 serait de :

- 0,20€ HT par repas adulte .

Les tarifs pratiqués à compter du 1^{er} mars 2008 se monteront par conséquent à :

- 3,45 € HT, soit 3,64 € TTC pour les repas adulte .

Monsieur LAHAYE informe le Conseil que le contrat expire en fin d'année et que le marché sera redéfini

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de fourniture de repas « adulte » établi par la Société SAGERE .**

Approuvé à l'unanimité**4 – EAU & ASSAINISSEMENT****4A OBLIGATION DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT**

Se référant au code de la Santé Publique et notamment ses articles L1331-4 et L1331-6, il est proposé d'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune un contrôle de conformité des installations d'assainissement lors de la vente d'un bien immobilier .

Ces contrôles pourraient être effectués par le service technique de la Lyonnaise des Eaux, à la charge du vendeur .

Les résultats seront communiqués à la commune, au demandeur et au propriétaire du bien .

Si nécessaire, les travaux de mise en conformité seront à la charge du vendeur .

Il est demandé de valider :

- Le principe d'une obligation de contrôle de conformité du raccordement des propriétés au réseau public d'assainissement lors de la vente d'un bien immobilier .
- Le principe d'une obligation de conformité du raccordement des propriétés au réseau public d'assainissement non collectif lors de la vente d'un bien immobilier.

Monsieur MASSAUX précise que cette mesure fera l'objet d'une procédure officielle à passer au moment de l'acte de vente chez le notaire .

Monsieur PINEAU pose la question des habitations non raccordables, telles celles de la voirie Jeannette . Il lui est précisé que toute maison vendue devra se trouver en conformité, qu'elle soit raccordable au réseau ou non.

Madame MENEGON demande s'il y a possibilité de connaître l'ensemble des habitations non conformes . Monsieur LAHAYE rappelle qu'a été prévu au BP 2008 la réalisation d'une série d'études- tests « à la fumée » permettant de mesurer le nombre d'habitations non conformes

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

5 – ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

5A ENQUETE PUBLIQUE DE LA SOCIETE CRAY VALLEY

L'établissement de Villers Saint Paul est un site SEVESO seuil haut soumis à autorisation avec servitudes .

Le secteur « coatings » est à l'heure actuelle régi par l'arrêté préfectoral du 14 août 1990 autorisant la société Cray Valley à exploiter un atelier de fabrication de résines glycérophtaliques dans le bâtiment du site ORKEM de Villers Saint Paul .

La société Cray Valley, filiale à 100% du groupe TOTAL, souhaite régulariser l'activité Coatings, notamment en prenant en compte l'augmentation de la puissance des installations de combustion et de l'augmentation du volume du fluide caloporteur utilisé pour le chauffage .

L'enquête publique, par arrêté préfectoral du 10 mars 2008, est organisée du 10 avril au 10 mai 2008 .

En tant que commune riveraine, il est demandé à Verneuil-en-Halatte de se prononcer sur cette autorisation .

La commission « environnement industriel », réunie le jeudi 24 avril 2008 sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VAN GEERSDAELE, Maire-Adjoint, a émis un avis favorable .

En accord avec la position de la commission « environnement industriel »

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser la société CRAY VALLEY à régulariser l'activité des ateliers Coatings sur son site d'exploitation de VILLERS SAINT PAUL.**

Monsieur VAN GEERSDAELE précise que l'enquête vise une procédure de régularisation, une simple déclaration étant jusqu'alors suffisante et nécessaire .

A l'issue de la présentation détaillée de Monsieur VAN GEERSDAELE, Monsieur PINEAU relève que la commission a émis un avis favorable . N'ayant pu être présent à la commission, la lecture du document de présentation lui fait relever 2 points particuliers :

« Annexe 16

En analysant l'annexe 16 qui date du 30 octobre 2006, il est précisé dans les conclusions générales que des indices de développement bactérien n'existent pas pour les circuits coatings.

Comment alors être alerté si une situation anormale apparaît (possibilité de risque de légionellose) ? L'exploitant doit préciser dans son dossier de demande d'autorisation ce qu'il envisage de faire pour permettre d'assurer une surveillance adaptée.

Nous notons aussi qu'une nouvelle tour aéroréfrigérante a été installée pour les photocures. Nous espérons que le contrôle de fonctionnement (risque légionellose est aussi assuré de manière adaptée).

Etude des dangers

Dans l'annexe non technique, à la page 2, il n'est pas précisé qu'une émission accidentelle est un risque (l'incident du dimanche 16 septembre derniers sur les installations de Cray Valley) montre que c'est une réalité puisque des odeurs anormales étaient perceptibles sur le chemin de halage (aux dires de Monsieur Bouillon, Président d' « Alerte aux déchets ». De plus la station d'épuration de la plateforme chimique a conduit à des débordements de mousse qui ont nécessité l'intervention des pompiers de Creil.

Le dossier d'autorisation devra dans le corps du texte (p.54) donner une analyse de cet accident (retour d'expérience).

Autre remarque

Nous avons par ailleurs noté avec satisfaction que les exploitants de la plateforme s'étaient engagés à se mettre en règle avec les normes de bruit provenant de la plateforme et ont remis un dossier en ce sens en cours d'examen par la DRIRE. »

Monsieur LAHAYE demande si le problème évoqué par Monsieur PINEAU concernant les mousses relève bien de la responsabilité de Cray Valley alors que la station d'épuration est commune à 4 entreprises présentes sur site .

Monsieur PINEAU se réfère au rapport de la C.L.I.C . Il demande si 2 accidents superposés auraient pu se produire, le problème des mousses et un autre incident sur Cray Valley .

Monsieur LAHAYE demande à ce que soient bien distinguées 2 choses :

- *L'autorisation sur l'objet proprement dit*
- *Les autres problèmes générés par la plate-forme .*

En conclusion, Monsieur VAN GEERSDAELE souligne le fait que la commission ait demandé un suivi particulier des mesures de lutte contre le bruit.

Approuvé à l'unanimité**-oOo-oOo-oOo-****6 – PERSONNEL COMMUNAL****6 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Par une délibération du 30 mai 2005, considérant qu'au terme d'une procédure ayant conduit à sélectionner parmi plusieurs candidatures de fonctionnaires titulaires et d'agents publics non titulaires, celle d'un agent non titulaire répondant le mieux aux critères de recrutement et disposant par ailleurs d'une expérience similaire dans des fonctions antérieures, le Conseil Municipal avait décidé de recruter un Directeur Général des Services contractuel .

Arrivant bientôt au terme des 3 années de contrat, Monsieur le Maire propose :

- de renouveler le contrat sur une période identique de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2008 ;
- d'appliquer le même niveau de rémunération calculé d'après l'échelle de traitement des attachés territoriaux.
- de continuer à attribuer au Directeur Général des Services, la régie de transport scolaire ainsi qu'une indemnité comprenant la rédaction des budgets, le suivi des travaux sur les cars et les déplacements en car.

Placé sous l'autorité directe de Monsieur Christian MASSAUX, Maire, le Directeur Général des Services sera chargé :

De la Direction de l'administration générale, du Budget, de l'encadrement, des finances, des dossiers de marchés.

Approuvé à l'unanimité**-oOo-oOo-oOo-****7 – QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**

- L'organisation de la brocante : Monsieur le Maire tient à remercier Madame LAULAGNET pour la réussite de l'édition 2008
- De même, Madame LENAIN est remerciée pour la nouvelle formule du « Vernolien », semble-t-il unanimement appréciée .
- Au sujet du « Vernolien », Monsieur FLAMENT déplore que sur la page présentant l'ensemble des nouveaux élus du Conseil Municipal, un « gros trait bleu » sépare les élus de la minorité de ceux de la majorité, sans autre explication .

Monsieur le Maire convient qu'à l'origine devait être inscrit en bandeau « les conseillers d'opposition ». Pour éviter de marquer une différence discriminante entre les élus, Monsieur le Maire a pris l'initiative de supprimer cette mention .

Monsieur PINEAU suggère d'aborder ce point lors de la première réunion de la commission « communication » .

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté pris par le Préfet autorise à titre exceptionnel des tirs de nuits aux sangliers par le Lieutenant de Louveterie, dans la période comprise entre le 21 avril et le 10 mai 2008. Les sangliers ont commis des dégâts importants entre le secteur de l'INERIS et la vallée Sainte Geneviève. Monsieur PINEAU en a observé à l'entrée de la cour des miracles .
Monsieur le Maire signale le fait que les sangliers se nourrissent de déchets alimentaires (pain, saucisson...) déposés volontairement par quelques personnes.
- Monsieur le Maire annonce la venue à Verneuil-en-Halatte du Ministre du Budget, de la Fonction Publique, Monsieur Eric WOERTH, vendredi 8 mai à 17h30 .
- Monsieur le Maire signale l'arrivée de gens du voyage sur le site des Placeaux depuis le week-end dernier .
- La procédure de classement en « bien sans maître » sur la cavée Lerambert sera finalisée avec l'aide de Monsieur Duflot.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission mixte « bâtiments communaux » et « affaires scolaires » s'est prononcée le 30 avril dernier sur le choix de la salle Pierre de Villaines pour l'implantation provisoire d'un deuxième restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2008-2009. Sa réalisation se déroulera durant les vacances scolaires de juillet et août. Monsieur HUYVAERT se chargera de la consultation des entreprises .
- Monsieur le Maire annonce la tenue de travaux de peinture et de décoration dans la salle du conseil à compter du 13 mai 2008 .
- Le dimanche 11 mai 2008 sera célébré le 30^{ème} anniversaire du décès du coureur cycliste Jean-Jacques FUSSENIEN .
- Le tournoi international de football de Pont Sainte Maxence se déroulera les 9 et 10 mai 2008 .
- Le 8 mai se tiendra le défilé patriotique de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 .

Aucune autre question diverse n'est soulevée par l'Assemblée.

-oOo-oOo-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, *Monsieur le Maire* remercie l'Assemblée et lève la séance à 21 Heures 10 Minutes.

-oOo-oOo-oOo-

La parole est ensuite donnée au public.